

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE DE  
L'ANNÉE 2018 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-227

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 10 OCTOBRE 2018**

2018-228

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS  
(ART. 129 C.M.)**

Il est procédé à la nomination des membres du bureau des délégués.

Monsieur Jean-Marie Laplante, préfet est d'office membre du bureau des délégués. Deux autres membres demeurent à nommer.

2018-229

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de membres et de substituts du bureau des délégués:

**Membres**

M. Jean-Marie Laplante  
M. Jean-Marc Ménard  
M. Guy Bond

**Substituts**

M. Stéphane Beauchemin  
M. Éric Charbonneau  
M. Guy Lapointe

**6. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS  
DE LA MRC ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CERTAINS  
ORGANISMES**

**Représentants aux comités de la MRC**

2018-230

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des représentants aux comités de la MRC:

<b>Représentants aux comités de la MRC</b>	
<b>Comité</b>	<b>Maires</b>
Comité d'aménagement	Tous les maires
Comité Cours d'eau	M. Jean-Marie Laplante M. Boniface Dalle-Vedove M. Pierre Laflamme M. Guy Lapointe
Comité des finances	Tous les maires
Comité d'investissement commun (CIC)	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Comité de développement	Tous les maires
Comité de sécurité publique (CSP)	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Lapointe M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité de sécurité incendie (CSI)	Tous les maires
Comité de suivi du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)	M. Guy Bond M. Boniface Dalle-Vedove
Comité Piste cyclable	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond
Comité Bail SQI	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond M. Éric Charbonneau M. Boniface Dalle-Vedove
Comité Carrières et sablières	M. Stéphane Beauchemin M. Jean-Marc Ménard + le cas échéant, tous les maires concernés (Substitut: M. Guy Bond)
Comité directeur du PDZA	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard

**Représentants(es) de la MRC aux organismes**

2018-231

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des  
représentants de la MRC au sein de certains organismes:

<b>Représentants de la MRC aux organismes</b>	
<b>Organisme</b>	<b>Représentants</b>
Omnibus région d'Acton	M. Stéphane Beauchemin
Association cycliste Drummond-Foster (ACDF)	M. Jean-Marie Laplante M. Vincent Cordeau
Organisme de bassin versant (OBV) Yamaska	M. Pierre Laflamme
Comité directeur du RAME Yamaska	M. Jean-Marie Laplante Mme Chantal Lavigne
Comité technique du RAME Yamaska	M. Serge Dupont M. Vincent Cordeau
Table 0-5 ans	M. Guy Lapointe
Association forestière de la Montérégie (AFM)	M. Jean-Marc Ménard
Jeunes en santé	M. Serge Dupont
Fonds de l'athlète de la MRC d'Acton	Mme Chantal Lavigne
Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM)	M. Jean-Marie Laplante (ou préfet suppléant) Mme Chantal Lavigne (ou adjoint)

**7. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

**8. LISTE DES COMPTES**

**Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02**

2018-232

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	216 424,82 \$
Comptes à payer	87 024,78 \$
Salaires et contributions de l'employeur	90 810,33 \$
<b>Total:</b>	<b>394 259,93 \$</b>

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté d'Acton**

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	4 623,49 \$
Comptes à payer	8 926,73 \$
<b>Total:</b>	<b>13 550,22 \$</b>

**9. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019**

**PARTIE #1:**

2018-233

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #1 du budget. Cette partie regroupe les sections à l'égard desquelles les représentants des huit (8) municipalités sont habilités à participer aux délibérations et au vote, soit les sections suivantes:

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Fonctionnement de la MRC	920 817 \$
Service d'immatriculation automobile	130 346 \$
Poste de la Sûreté du Québec	90 450 \$
Cours d'eau	157 981 \$
Aménagement et urbanisme	164 668 \$
Développement économique et local	1 031 827 \$
Programmes de la SHQ	110 000 \$
Fonds régional – Carrières et sablières	400 000 \$
Transport de personnes	214 950 \$
Sécurité incendie	16 960 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #1:</b>	<b>3 237 999 \$</b>

**PARTIE #2:**

2018-234

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #2 du budget. Cette partie contient la section à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, de Saint-Théodore-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit de la section suivante:

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Service régional d'inspection en bâtiments	116 640 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #2:</b>	<b>116 640 \$</b>

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté d'Acton**

**PARTIE #4:**

2018-235

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #4 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des sept (7) municipalités rurales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes:

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Responsabilités du Code municipal	2 500 \$
Accès régional aux loisirs	50 381 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #4:</b>	<b>52 881 \$</b>

**PARTIE #8:**

2018-236

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #8 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Saint-Christine et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes:

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Sécurité Incendie – Prévention	57 769 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #8:</b>	<b>57 769 \$</b>

**AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS**

Les prévisions budgétaires 2019 ont été adoptées en prévoyant l'affectation de surplus accumulés dans certaines parties et sections de budget.

**PARTIE #1:**

2018-237

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés aux sections suivantes de la partie #1 du budget:

<b>PARTIE #1</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS</b>
Fonctionnement de la MRC	84 000 \$
Service d'immatriculation automobile	33 646 \$
Poste de la Sûreté du Québec	10 450 \$
Aménagement et urbanisme	45 000 \$
Développement économique et local	78 500 \$
Sécurité incendie	2 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #1:</b>	<b>253 596 \$</b>

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté d'Acton**

**PARTIE #2:**

2018-238

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #2 du budget:

<b>PARTIE #2</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Service régional d'inspection en bâtiments	5 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #2:</b>	<b>5 000 \$</b>

**PARTIE #8:**

2018-239

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #8 du budget:

<b>PARTIE #8</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Sécurité incendie – Prévention	4 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #8:</b>	<b>4 000 \$</b>

**10. COURS D'EAU**

**a) Cours d'eau Marquis – Entente à soumettre à la MRC de Drummond**

**ATTENDU** la résolution n° 2018-204 relative à la demande d'entretien de la Branche 1 du cours d'eau Marquis déposée par Ferme Bammert s.e.n.c.;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Christine a demandé à la MRC, par résolution, d'ajouter une partie du cours d'eau Marquis à la demande initiale;

**ATTENDU QUE** le cours d'eau Marquis faisait partie de la demande initiale mais que les formulaires de demande et d'analyse de la demande étaient imprécis à cet effet;

**ATTENDU QUE** la personne désignée de la municipalité de Sainte-Christine a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Christine appuie cette demande d'intervention;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-240

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De soumettre à la MRC de Drummond un projet d'entente pour la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Marquis;
2. D'autoriser le préfet de même que la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente dûment négociée;
3. De mandater *ALPG consultants Inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention, conditionnellement à la conclusion de l'entente à intervenir entre les MRC d'Acton et de Drummond.

**b) Rapports de fin de garantie**

**b.1 Cours d'eau Clément-Gaudet – Upton**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2017 dans le cours d'eau Clément-Gaudet est terminée;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-241

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Les Entreprises PE Denis Inc.* la somme de 1 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

**b.2 Cours d'eau Picard n° 2 – Saint-Théodore-d'Acton**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2017 dans le cours d'eau Picard n° 2 est terminée;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-242

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Huard Excavation Inc.* la somme de 1 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

**11. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**12. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**a) Analyses de conformité**

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-306 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2018-306 modifiant son règlement numéro 2002-89 édictant le plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-243

Après examen et conformément à l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par M. Guy Bond, appuyé par M. Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2018-306 modifiant le règlement numéro 2002-89 édictant le plan d'urbanisme de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2018-307 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;



**CONSÉQUEMMENT,**

2018-244

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par M. Pierre Laflamme, appuyé par M. Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2018-307 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON  
VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 341-2018 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-245

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par M. Guy Bond, appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 341-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-308  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ  
D'UPTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2018-308 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-246

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par M. Jean-Marc Ménard, appuyé par M. Éric Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2018-308 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**AVIS DE CONFORMITÉ RELATIF À UNE DEMANDE DÉPOSÉE À LA CPTAQ PAR LA MUNICIPALITÉ D'UPTON**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Upton a déposé une demande à la CPTAQ (Dossier numéro 420804) afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie des lots 1 959 844 et 1 959 933 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA, la MRC doit transmettre une recommandation sur la demande, tenant compte des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA et des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire;

**ATTENDU** l'analyse de la demande, tenant compte des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de cette demande à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et du règlement de contrôle intérimaire en vigueur;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-247

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove Appuyé par M. Éric Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande déposée par la municipalité d'Upton (Dossier numéro 420804), puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire.

**b) Consultation publique sur des projets d'élevage porcin –  
Rapports de consultation**

**b.1 Projet de Les cultures J.B. (9240-7303 Québec Inc.)**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a demandé à la MRC de tenir la consultation publique relative à un projet d'élevage porcin sur le lot n° 5 111 263 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 octobre 2018 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**ATTENDU QU'**un rapport de consultation a été produit par la MRC;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC doit adopter ledit rapport conformément aux dispositions de l'article 165.4.9 de la LAU;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-248

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport de consultation publique, tel que déposé, et d'en transmettre une copie à la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton.

**b.2 Projet de Ferme P.D.G. Paré Inc.**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité d'Upton a demandé à la MRC de tenir la consultation publique relative à un projet d'élevage porcin sur le lot n° 1 957 472 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2018 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**ATTENDU QU'**un rapport de consultation a été produit par la MRC;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC doit adopter ledit rapport conformément aux dispositions de l'article 165.4.9 de la LAU;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-249

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport de consultation publique, tel que déposé, et d'en transmettre une copie à la municipalité d'Upton.

**c) Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) –  
Demande de prolongation de la période de suspension  
temporaire**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), par la résolution numéro 2017-103, de suspendre temporairement l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains visés par les futurs territoires incompatibles avec les activités minières (TIAM);

**ATTENDU QUE** la demande a été traitée par le MERN et que la suspension a pris effet le 29 mai 2017 pour une période de 6 mois;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a demandé, par les résolutions numéros 2017-259 et 2018-109, deux (2) prolongations de six mois chacune de la période de suspension temporaire, ce qui fut accordé par le MERN;

**ATTENDU QUE** la rédaction du projet de règlement est complétée et que la procédure légale de modification du schéma est entamée, mais que des modifications au projet de règlement ont été demandées par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander une prolongation de la période de suspension temporaire afin d'apporter les modifications demandées par le ministre;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-250

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) une prolongation d'au moins six (6) mois de la période de suspension temporaire devant expirer le 28 novembre 2018.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Fonds de développement des territoires (FDT) – Fonds de soutien  
aux entreprises (FSE)**

**a.1 Dossier n° 1123-FSE-2018-07 – Éco Taxi**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet démarrage par *Éco Taxi*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-251

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1123-FSE-2018-07	8 000 \$	8 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. Que le versement soit conditionnel à la confirmation des financements au montage financier;
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.2 Dossier n° 1103-FSE-2018-01 – La P'tite maison bleue**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet projet collectif par *Résidence La P'tite maison bleue*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-252

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Projet collectif	1103-FSE-2018-01	3 000 \$	3 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b) Développement culturel et communications**

**b.1 Accès culture 2018-2019**

**b.1.1 Contrat avec les Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)**

2018-253

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 4 133,26 \$, taxes incluses, avec les Productions artistiques de la région d'Acton (PARA), mandatées pour réaliser l'activité « Spectacle Bossbottes » dans le cadre du projet Accès Culture 2018-2019.

**b.1.2 Contrat avec la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)**

2018-254

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 2 280,00 \$, taxes incluses, avec la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN), mandatées pour réaliser l'activité « Eau, eau, il fait chaud » dans le cadre du projet Accès Culture 2018-2019.

**b.2 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)**

**b.2.1 Demande déposée par l'école Sacré-Cœur**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par l'école Sacré Cœur, au nom des écoles primaires de la MRC d'Acton, pour l'organisation du projet « Atelier d'éveil musical au préscolaire »;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-255

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Atelier d'éveil musical au préscolaire	FIC 2018-08	3 360 \$	1 500 \$	1 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.2.2 Demande déposée par la Polyvalente Robert-Ouimet**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Polyvalente Robert-Ouimet pour l'organisation du projet « Pièce de théâtre Plus-que-parfaits »;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-256

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Pièce de théâtre Plus-que-parfaits	FIC 2018-07	2 050 \$	1 500 \$	1 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.3 Publicités**

2018-257

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense n'excédant pas 1 050,00 \$ (taxes en sus), afin d'acheter trois (3) espaces publicitaires dans le journal La Pensée de Bagot, un pour promouvoir l'achat local, un deuxième pour les vœux du temps des Fêtes et un troisième pour afficher les heures d'ouverture du bureau d'immatriculation.

**13. OMNIBUS RÉGION D'ACTON**

**a) Transport adapté – Acceptation de la MRC d'agir à titre de mandataire**

2018-258

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la MRC d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2019.

**b) Transport collectif – Prévisions budgétaires pour 2019**

2018-259

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les prévisions budgétaires de Omnibus région d'Acton pour l'année 2019, telles que présentées séance tenante.

**14. RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC D'ACTON**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, l'adoption du présent règlement a été précédée d'un avis de motion donné lors de la séance du 10 octobre 2018. Aussi, conformément aux dispositions de l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, l'adoption du règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement, d'une consultation des employés visés par celui-ci et de la publication d'un avis public. Il est fait mention de la nature et de l'objet de ce règlement.

2018-260

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 2018-04 intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Acton ».

---

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

**RÈGLEMENT N° 2018-04**

<b>RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC D'ACTON</b>
---

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux MRC de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses employés;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Acton a adopté, par sa résolution n° 2012-202, le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier ledit code afin de tenir compte des obligations imposées par le projet de loi n° 155;

**ATTENDU QU'**avis de motion a dûment été donné le 10 octobre 2018 par M. Jean-Marc Ménard;

**CONSÉQUEMMENT,**

Il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le titre du présent règlement est « Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Acton ».



## **ARTICLE 2 : RÈGLES D'APRÈS-MANDAT**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Acton est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 5.6, d'un article se lisant comme suit :

### **5.7 Règles d'après-mandat**

Il est interdit au directeur général et son adjoint, au secrétaire-trésorier et son adjoint, au trésorier et son adjoint ou au greffier et son adjoint, dans les douze (12) mois qui suivent la cessation de l'emploi, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la MRC.

## **ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

**Adopté à Acton Vale, province de Québec, ce vingt-huitième (28<sup>e</sup>)  
jour du mois de novembre 2018, par la résolution numéro 2018-260.**

---

## **15. RESSOURCES HUMAINES**

### **a) Conseillère en développement économique (Remplacement de congé de maternité)**

**ATTENDU QUE** le poste de conseillère en développement économique sera vacant pour une période approximative d'un an en raison d'un congé de maternité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer l'employée durant cette période et de prévoir une période de transfert de dossiers avant et après le congé;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-261

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer l'embauche à temps plein de Mme Annick Lefrançois pour combler le poste de conseillère en développement économique (remplacement de congé de maternité) à compter du 3 décembre 2018 pour une période se terminant le 31 janvier 2020;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

**b) Commis de bureau et préposée à l'immatriculation**

**ATTENDU QU'**un poste de commis de bureau et préposée à l'immatriculation deviendra vacant en janvier 2019 suite à la démission d'une employée;

**ATTENDU QU'**une candidate, évaluée lors d'un appel de candidatures antérieur, est disponible pour combler le poste;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à son embauche dès le début de 2019 afin qu'elle puisse recevoir la formation de la SAAQ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-262

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer l'embauche de Mme Danielle Bourassa pour combler le poste de commis de bureau et préposée à l'immatriculation à compter de janvier 2019;
2. Que la date d'embauche soit déterminée par la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou son adjoint) en fonction des dates de formation de la SAAQ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

**16. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2019**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec,

2018-263

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton se tiendront les mercredis suivants:

Date	
➤ 16 janvier	3 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 13 février	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 13 mars	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 10 avril	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 8 mai	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 12 juin	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 14 août	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 11 septembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 9 octobre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 27 novembre (adoption du budget)	4 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 11 décembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois

**17. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**18. PHOTOCOPIEUR-IMPRIMANTE**

2018-264 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement  
d'une somme de 3 390 \$ (taxes en sus) pour l'acquisition d'un nouveau  
photocopieur-imprimante.

**19. SOIRÉE DES FÊTES**

2018-265 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement  
des dépenses nécessaires pour l'organisation de la soirée des Fêtes des  
élus et des employés(es) de la MRC d'Acton.

**20. CORRESPONDANCE**

**a) Défi OSEntreprendre**

2018-266 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'agir comme partenaire du  
Défi OSEntreprendre (volet local) et de verser à la SADC de la région  
d'Acton le montant de partenariat de 500 \$.

**21. VARIA**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été  
fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2018-267

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à  
20h25.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Serge Dupont,  
Directeur général adjoint  
et secrétaire-trésorier adjoint.**